Logo

Description automatically generatedLogo, company name

Description automatically generated

|  |
| --- |
| **Atelier de mise en place d’un mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les Populations et les Forces de défense et de sécurité (FDS)** |



**18-19 novembre 2021**

**Autorité du Liptako-Gourma (ALG)**Ouagadougou, Burkina Faso

Novembre 2021

1. **INTRODUCTION**

Dans le cadre du Programme Régional Sahel Paix et Stabilisation du Danemark 2018-2021 (Sahel PSP II), le Centre de Genève pour la Gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) et le Centre d’information et de documentation citoyennes (Cidoc), ont coorganisé un *« Atelier de renforcement des relations civilo-militaires et de mise en place d’un mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les Populations et les Forces de défense et de sécurité (FDS). »* Cet atelier s’est tenu les 18 et 19 novembre 2021 dans la salle de conférence de l’Autorité du Liptako-Gourma (ALG), à Ouagadougou, Burkina Faso. Après les travaux en Panels et en Groupes de travail, les participants à l’atelier ont adopté en plénière un ‘Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les Populations et les Forces de défense et de sécurité (FDS)’, couplé d’une Feuille de route pour sa mise en place effective.

1. **Contexte et justification**

Depuis 2015, le Burkina Faso est devenu un théâtre d’attaques terroristes répétitives. Dans ce contexte, des allégations de violations des droits humains attribuables non seulement aux groupes armés non-étatiques (GANE) et hommes armés non-identifiés (HANI), mais aussi et surtout aux Forces de défense et de sécurité (FDS) burkinabè sont rapportées par des acteurs la société civile. Il ressort de la documentation existante que ces allégations contribuent fortement à détériorer les relations de confiance et de collaboration entre FDS et populations civiles. Pourtant, il est évident que dans un contexte d’insécurité comme celui du Burkina Faso, si les relations FDS et populations ne sont pas bien encadrées, les actions de la lutte contre le terrorisme seront inefficaces. Ainsi, il est plus que nécessaire d’identifier les facteurs affectants négativement la confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires et d’instaurer un climat de confiance pour l’atteinte des résultats escomptés dans la lutte contre l’insécurité de façon globale, le terrorisme et l’extrémisme violent.

C’est dans cette perspective que le DCAF, dans le cadre du programme régional Sahel Paix et Stabilisation du Danemark (PSP II), avait organisé, en partenariat avec Search for Common Ground (SFCG) et le Centre d’Etudes Stratégiques pour l’Afrique, section du Burkina Faso (CESA-BF), un atelier d’échange et de renforcement de la confiance entre les populations civiles et les membres des FDS en mai 2021. Ayant réuni quatre catégories d’acteurs notamment des acteurs étatiques (Administration publique et FDS), des autorités coutumières, y compris l’Emir du Liptako Gourma, des organisations de la société civile et des institutions de médiation, cet atelier a permis de parcourir et d’échanger sur l’historique, les fondements et les manifestations de la confiance dans les relations civilo-militaires dans la région du Liptako-Gourma, de relever les insuffisances et de proposer des recommandations pour un renforcement de la confiance entre populations et FDS. Des échanges est ressorti le besoin de mettre en œuvre des actions visant à pallier des insuffisances dans les relations civilo-(para)militaires, ce qui a conduit les participants à adopter un plan d’actions devant contribuer au renforcement de la confiance entre populations et FDS pour des actions efficaces de lutte contre l’insécurité. L’une des actions essentielles était la mise en place d’un dispositif de suivi devant contribuer à instaurer et/ou consolider la confiance des populations du Liptako-Gourma dans les institutions gouvernementales du secteur de la sécurité ; d’où la tenue de l’atelier de mise en place d’un mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les Populations et les FDS.

Pour atteindre son objectif, il s’est avéré utile pour le DCAF de coorganiser cet atelier avec le Cidoc, vu l’engagement de ce dernier pour une participation citoyenne effective et constructive à la gestion des affaires publiques, mais surtout au regard de son travail continu dans le secteur de la gouvernance de la sécurité et son expertise dans la promotion et l’animation du dialogue et de la concertation civilo-(para)militaire dans les pays du Liptako-Gourma en général, et au Burkina Faso en particulier.

1. **Objectif**

Cet atelier avait pour objectif principal de définir les pistes et poser les jalons pour la mise en place effective d’un mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les Populations et les FDS.

Plus spécifiquement, l’atelier avait une triple finalité :

* Evaluer l’état (des lieux) de la confiance entre les FDS et les populationsdans la région du Liptako Gourma en général et au Burkina Faso en particulier ;
* Passer en revue les cadres de concertation civilo-(para)militaires existants aux niveaux régional, sous-régional et national, et tirer des leçons sur les pratiques de renforcement de la confiance entre les populations et les FDS ; et
* Adopter un mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les Populations et les FDS, couplé d’une Feuille de route pour sa mise en place effective au Burkina Faso.

1. **DEROULEMENT DE L’ATELIER**

|  |
| --- |
| **Premier Jour : Jeudi, le 18 novembre 2021** |

Les activités du premier jour avaient commencé très tôt, avec l’installation de quelques participants arrivés avant 08 heures. Comme prévu, à 9h00, les différentes personnalités invitées s’étaient déjà installées, et dix minutes plus tard c’était le début des activités sous la modération de M. Jean de Dieu K. SOME, le Lead-Projet, Mobilisation des ressources et Communication stratégique du Cidoc. M. SOME a commencé par présenter les différentes personnalités présentes, à savoir :

* Madame Anne Bennett, Cheffe de la Division Afrique sub-Saharienne du DCAF ;
* Sa Majesté l’Emir du Liptako, Président du Conseil régional, Chefferie coutumière et traditionnelle du Sahel ;
* Monsieur Sadou SIDIBE, Conseiller national du DCAF-Burkina Faso ;
* Monsieur le Coordonnateur du Cidoc, représenté par le Colonel-Major (à la retraite) ZAN Banagoun, Chargé de missions du Cidoc ; et
* Monsieur le Secrétaire exécutif de l’Autorité du Liptako-Gourma.

Il a ensuite présenté un aperçu sommaire du programme de l’atelier, avant d’introduire la cérémonie d’ouverture en accordant la parole Colonel-Major (CMA) Zan Banagoun, pour le mot de bienvenue.

1. **Cérémonie d’ouverture**

Prenant la parole au nom du Coordonnateur du Cidoc, le CMA Zan a rappelé d’emblée que l’atelier se tenait dans un contexte particulier de deuil national de trois (03) jours (16-18 novembre 2021) décrété après l’attaque d’un détachement de Gendarmerie dans la région d’Inata (Région du Sahel), avant de demander à l’assistance d’observer une minute de silence en hommage aux victimes. La minute observée, le CMA Zan a poursuivi avec le mot de bienvenue, au cours duquel il a émis le vœux de voir la collaboration entre DCAF et Cidoc se renforcer et couvrir un large éventail des projets, avant de conclure en notant qu’il espère que « cet atelier contribuera à l’amélioration de la gouvernance sécuritaire au Burkina Faso et dans la sous-région. »

Ensuite Mme Bennett prit la parole pour le Discours d’ouverture des travaux. Ayant rappelé le contexte sécuritaire très complexe dans lequel se tenait l’atelier, et ayant souligné le fait que ces travaux s’inscrivaient dans la continuité de l’atelier organisé en mai 2021 autour des problématiques relatives aux relations civilo-militaires dans la région du Liptako-Gourma, elle a brièvement présenté le travail continu du Cidoc pour une meilleure gouvernance sécuritaire au Burkina Faso, tout en exprimant le souhait de consolidation du partenariat naissant entre le Cidoc et DCAF au fil des prochaines activités.

Avant de déclarer ouvert l’atelier, Mme Bennett a exprimé sa conviction en ces termes : « Pour ma part, je ne doute pas un seul instant de résultats de cet atelier, au regard de la qualité des participants. En effet, nous avons eu la chance de mettre ensemble au cours de ces deux jours de travail plusieurs profils des professionnels, dont les spécialistes de l’administration du territoire, praticiens de la décentralisation et du développement local, professionnels du secteur de la sécurité, acteurs de la médiation au niveau des régions, structures nationales en charge des droits humains, de la prévention et de la gestion des conflits communautaires, autorités coutumières vivant dans les zones du Liptako-Gourma, représentants et représentantes des femmes et des jeunes, organisations de la société civile agissant dans le secteur de la gouvernance du secteur de la sécurité, et les institutions qui œuvrent pour contribuer à augmenter la confiance de la population du Liptako-Gourma dans les institutions gouvernementales du secteur de la sécurité. »

C’est sur cette note très positif et d’encouragement que les travaux de l’atelier ont été déclarés ouverts.

1. **Session introductive**

Sous la modération du CMA Zan, la session introductive s’est articulée autour de la présentation des participants – qui ont décliné leurs identités et présenté les institutions qu’ils représentaient, suivie du rappel des objectifs de l’atelier et des résultats escomptés, ains que de la validation de l’agenda de travail. A la fin de cette relativement courte session, une photo de famille a été prise, et ce fut aussi le moment de rafraîchissement avant de passer aux sessions de travail proprement dites.

1. **Session 1 : Examen de l’état de la confiance entre les FDS et les populations dans la région du Liptako-Gourma en général et au Burkina Faso en particulier**

Cette session était animée par un panel de quatre membres dont Sa Majesté l’Emir du Liptako, la Secrétaire permanent a.i. de l’Observatoire national de Prevention et de Gestion des Conflits communautaire (ONAPREGECC), le Représentant du Médiateur du Faso, et un Représentant de la société civile.

Ce panel avait pour mission de faire un état de la confiance entre les FDS et les populations, en examinant (a) la nature et les caractéristiques des relations entre FDS et populations, et (b) les facteurs qui influent positivement ou négativement la confiance entre eux dans les pays du Liptako-Gourma. Sur les plan méthodologique, il s’est agi d’un ‘Exposé-Débat’, avec les exposés des membres du panel, suivis de débat et partage d’expérience par les participants à l’atelier. Ainsi, sous la modération du M. SIDIBE, Conseiller national du DCAF-Burkina Faso, Sa Majesté l’Emir du Liptako prit la parole en premier.

1. *Sa Majesté l’Emir du Liptako*

**« La Chefferie coutumière, traditionnelle et Gestion des conflits communautaires au Sahel »** était le titre de la présentation de Sa Majesté l’Emir du Liptako. Ayant présenté un aperçu historique de l’Emirat du Liptako, le communicateur a attiré l’attention des participants sur le fait que la Chefferie coutumière et traditionnelle dans les Etats africains a survécu à la colonisation et au processus de l’instauration de l’Etat-nation post-colonial, qui ne lui étaient pas forcement favorables. Cet ordre coutumier est resté et reste d’actualité dans le quotidien des africains, particulièrement dans les différentes régions du Burkina Faso. Avec la dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Liptako-Gourma depuis le début de la décennie la décennie 2010, le rôle central des Chefferies coutumières s’est davantage consolidé de sorte que l’on ne peut plus s’en passer dans la quête d’une paix durable. Cette dégradation de la sécurité, liée notamment à la crise libyenne de 2011 qui a contribué à raviver des conflits intra- et intercommunautaires latents depuis les années des indépendances en Afrique, a mis à l’épreuve les structures étatiques dans la prévention et la gestion des conflits, démontrant ainsi la nécessité d’accorder aux autorités coutumières et traditionnelles une place de choix pour l’instauration la cohésion sociale.

En effet, pour Sa Majesté l’Emir du Liptako, « le Chef traditionnel représente les communautés coutumières et traditionnelles qu’il dirige avec l’Administration et les tiers. Il veille à la sauvegarde de l’harmonie et de la cohésion sociale : il procède aux conciliations entre les parties en matière de conflits civiles et foncières ». Ce Chef est bien plus proche de la population que les gouvernants étatiques, particulièrement en milieu rural ; il a donc l’estime et la considération de la population, lui permettant non seulement d’initier et maintenir le dialogue intra- et intercommunautaire, mais aussi et surtout de la sensibiliser et la convaincre à collaborer avec les FDS. Le communicateur a en outre souligné le rôle de l’autorité coutumière dans la lutte contre le terrorisme : « Les Chefs traditionnels sensibilisent les populations par rapport aux prêches des djihadistes, déconstruisent les propos radicaux non conformes aux préceptes du coran et les dissuadent de toute collaboration avec les terroristes. » Ceci, selon lui, est une preuve de la nécessité de changer de modèle de société ou de contrat social fondant l’Etat africain dit moderne, qui accorde à l’autorité coutumière une place assez marginale, restreignant la portée de son intervention pour une meilleure gouvernance sécuritaire.

Enfin, pour Sa Majesté l’Emir du Liptako, l’état actuel de la confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires n’est pas du tout reluisant ; il faudrait donc, en ces temps de crise sécuritaire sans précédent, repenser les fondements de ces relations en ayant pour préalable la restauration et la consolidation de l’harmonie intra- et intercommunautaire sous la facilitation de l’autorité coutumière, car il faut se rendre à l’évidence : « seules les communautés, premières victimes des violences qui affectent la région du Liptako-Gourma, peuvent légitimement apporter une réponse. »

1. *Secrétaire Permanent de l’ONAPREGECC*

L’intervention de la deuxième paneliste, Mme Korotimi KABORE/OUANGRE, Secrétaire Permanent a.i. de l’ONAPREGECC, a oscillé autour du thème : **« L’état des lieux de la confiance entre FDS et populations »**.Corroborant les propos de Sa Majesté l’Emir du Liptako sur la nécessité de restaurer l’harmonie intra- et intercommunautaires, Mme KABORE a utilement présenté l’état des lieux des conflits communautaires au Burkina, le rôle central de l’autorité coutumière dans leur résolution, et leur lien avec la confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires. Après avoir passé en revue les statistiques recueillies en 2020[[1]](#footnote-1) – qui démontrent que 548 sur les 812 conflits répertoriés sont liés au foncier –, elle a souligné que ces conflits sont généralement résolus à l’amiable ou tranchés pas les autorités coutumières et/ou religieuses, principalement à cause du manque de confiance dans l’autorité étatique incarnée notamment par les FDS. En fait, le simple recours à l’autorité étatique suffirait pour mettre à mal la cohésion sociale : « les cas de résolution des conflits pour lesquels l’un des protagoniste fait recours à la police a la police ou la gendarmerie est toujours mal perçu par l’autre qui considère un tel acte comme un affront, par conséquent les décisions prises dans ces instances peuvent détériorer davantage le climat social. » Ceci est, pour la communicatrice, révélateur d’une crise profonde de confiance entre les populations civiles et les forces militaires et paramilitaires, dont les causes profondes doivent être identifiées clairement afin de prendre des mesures appropriées.

En guise de préambule aux investigations de terrain qui devraient être conduire à résoudre durable la dite crise de confiance, la présentatrice a passé en revue plusieurs facteurs qui influencent les relations civilo-(para)militaires, mettant en relief des « clivages traditionnels ». Selon elles, ces clivages ont toujours existé entre les FDS et les populations depuis la période coloniale : « un sentiment de méfiance a toujours existe entre les populations et les ‘hommes de tenue’. »

Ce sentiment a été et reste alimenté principalement par deux perceptions ; d’une part, les populations craignent naturellement les FDS ; un vraie-fausse respect aux FDS du simplement fait de leur port d’armes et de la tenue. En fait, bien plus que des éléments de démarcation des FDS dans la sociétés, ces éléments constituent un vrai « mur entre celles-ci et les populations ». D’autre part, les FDS manifestent une certaine méfiance à l’endroit des populations, qu’elles suspectent souvent de mauvaises intentions simplement « puisque c’est en son sein que les présumés délinquants sont généralement extirpés. » Pour illustrer l’envergure du fossé qui sépare les FDS de populations, la communicatrice a fait référence au rapport de mise en œuvre du projet « *Feuille de route de la sécurité au Burkina Faso et au Sénégal* », exécuté par la Fondation pour la sécurité du citoyen (FOSEC), qui note que : « des personnes âgées témoignaient n’avoir jamais touché un [élément des] FDS, ne s’être jamais rapprochées d’eux, depuis qu’elles sont nées. » C’est ainsi que pour contribuer à combler ce fossé, la FOSEC avait organisé des journées portes ouvertes auprès des FDS dans le cadre de ce projet.

En guise de conclusion, Mme KABORE a noté la nécessité de travailler à déconstruire le fameux mur (réel ou imaginaire) existant entre les FDS et les populations, particulièrement en renforçant la communication entre les FDS et la population.

1. *Médiateur du Faso*

La troisième communication a été faite par le Représentant du Médiateur du Faso, Monsieur Baoma Boniface YIDANI. Tout en s’alignant aux constats et diagnostics de ses prédécesseurs, M. YIDANI a plutôt articulé son intervention autour de l’impact du travail mené par le Médiateur du Faso notamment dans la région de l’Est (l’une des régions les plus affectées par l’insécurité) pour renforcer la confiance mutuelle dans les relation civilo-(para)militaire ; en parlant plus spécifiquement du **« Collège de dialogue et de médiation auprès des populations civiles et des FDS dans l’Est »**.

Le communicateur a commencé par expliquer le contexte et justification de la création de ce Collège, qui s’inscrit dans la série d’actions prises en réaction aux manifestations de la crise sécuritaire dans la région de l’Est notamment les violations aux droits humains (tueries, expropriation, intolérance religieuse, etc.). Ce Collège a pour objectif global d’impliquer les différents acteurs dans le processus de construction de la paix et de consolidation de la cohésion sociale, notamment en facilitant la prévention et la résolution des crises, et en mutualisant les actions des communautés contre l’extrémisme violent. Il s’agit d’une plateforme multipartite de dialogue et de médiation, dont les membres sont : des Médiateurs religieux (chrétiens, musulmans, traditionalistes), des Médiateurs institutionnels (représentant régional du Médiateur du Faso), de l’Administration régionale (Conseiller technique du Gouverneur chargé de la gestion des conflits), des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), des Koglweogo, des FDS, les Représentants des jeunes, des Représentantes des femmes, et des Représentants des communautés de la région de l’Est (Gulmancé, Mossi, Peulh). Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Collège a à ce jour organisé une diversité d’« actions fortes » à l’endroit de ses différents membres, notamment les FDS pour renforcer leur confiance mutuelle avec la population. L’une de ses actions phares fut la rencontre avec les familles des victimes (FDS et civils) du terrorisme pour préparer et organiser funérailles dignes. Pour le communicateur, cette activité avait grandement contribué à la consolidation des liens entre les populations et les FDS.

C’est sur une note de satisfaction que le communicateur a conclu son intervention, en soulignant la nécessité de multiplier les efforts et d’impliquer davantage le Médiateur du Faso dans les différentes initiatives visant à renforcer la confiance mutuelle entre les populations et les FDS, vu non seulement son statut d’autorité indépendante, mais aussi et surtout son ancrage local et son expérience de terrain.[[2]](#footnote-2)

1. *Dr Rayedé Thomas OUEDRAOGO*

La dernière communication de la première session a été faite par Dr Rayedé Thomas OUEDRAOGO, qui a présenté les résultats de l’**« Etude de la confiance des citoyens à l’égard des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) »,** effectuée par le Centre de gouvernance démocratique (CGD). Se basant sur les données recueillies des enquêtes d’opinion à travers la plateforme *Afrobaromètre*[[3]](#footnote-3), relatives à l’évolution du niveau de confiance des citoyens burkinabè a l’égard des FDS entre 2008 et 2015, la CGD – dont le communicateur est le Directeur Exécutif – est arrivée aux conclusions suivantes, *inter alia* : (a) la confiance des populations à l’égard des FDS varie en fonction de la région et de la province, et le lien entre l’insécurité et la baisse de confiance n’est pas forcement établie, car les populations qui vivent dans les zones a niveau d’insécurité élevée ne sont toujours ceux qui font le moins confiance aux FDS ; (b) la confiance à l’égard des FDS est intimement liée à celle à l’égard de justice ; (c) il existe une corrélation entre le sentiment que les FDS et/ou acteurs de la justice (juges et magistrats) sont impliqués dans des affaires de corruption et la confiance a l’égard des FDS ; (d) les conditions économiques difficiles notamment la sensation que la situation socioéconomique du pays est mauvaise peuvent porter un frein à la confiance à l’égard des FDS ; et (e) les personnes faisant le plus confiance aux FDS sont celles qui ne reçoivent pas des informations à travers la télévision, la presse écrite, internet et les réseaux sociaux. Cette étude a donc démontré que les causes de la baisse ou la hausse de confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires sont assez diverses et varient au gré des réalités politiques et socio-économiques ; ce qui implique que les mesures doivent être multidimensionnelles.

Pour clore son intervention, Dr OUEDRAOGO a formulé une série des recommandations visant à renforcer la confiance des citoyens à l’égard des FDS : Mettre en place un système de communication efficace pour rassurer les citoyens sur les missions des FDS ; Assurer un accès équitable aux services des FDS ; Créer des espaces de collaboration entre les FDS et les citoyens ; Développer des initiatives programmatiques sur le secteur de la sécurité ; Proscrire des attitudes de réappropriation privée de la force publique ; et Développer une attitude citoyenne de collaboration avec les FDS.

1. *Débats - Partage d’expériences*

Après les présentations des différents membres du panel, les participants ont contribué à l’examen de l’état de confiance. Quoi qu’exprimant leurs points de vue différemment des panelistes, sur base d’expériences personnelles, les participants – y compris deux officiers de la Police nationale présents – ont presqu’unanimement reconnu la crise de confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires, et ont convergé sur la nécessité de repenser les fondements de ces relations. Les efforts doivent être fournis afin de garantir une implication plus active des autorités coutumières et religieuses dans des initiatives visant à renforcer la confiance entre FDS et populations. Ces autorités sont, dans une large mesure, des garants de l’harmonie intra- et intercommunautaire sans laquelle l’on ne saurait envisager des relations civilo-(para)militaires harmonieuses. De même, l’harmonie doit aussi être instaurer ou/et restaurer au sein des – et entre les – différentes composantes des FDS (armée, gendarmerie, police, forces des eaux et forêts, douanes, et sapeurs-pompiers).

1. **Session 2 : Evaluation de la pratique des cadres de concertations civilo-militaire existants, notamment dans la sous-région : quelles leçons en tirer ?**

La deuxième session était animée par un panel composé essentiellement des représentants des populations civiles, avec pratiquement la même configuration que le premier panel. Quoique peu diversifiée, cette configuration a permis d’assurer une certaine continuité au précédent panel.

Il s’est agi de : Mme Korotimi KABORE/OUANGRE Secrétaire Permanente a.i. ONAPREGECC ; M. DICKO Hamadoum, Médiateur régional de Dori ; et Mme MONE Alizèta, la Coordination régionale des femmes de Fada.

Sous la modération du Commissaire Antoine PODA, Contrôleur Général de la Police (à la retraite), les panelistes ont : (a) passé en revue les cadres de concertation civilo-militaire existants dans la sous-région et le Liptako-Gourma en particulier, et (b) identifié les gaps et les bonnes pratiques qui pourraient informer la mise en place d’un mécanisme permanent de suivi de la confiance entre FDS et populations du Burkina Faso, à l’issu de cet atelier. Cet exercice a permis de d’identifier quelques cadres existants et d’en examiner les forces et les limites afin de combler un vide ou d’articuler la pertinence d’un cadre complémentaire.

1. *Secrétaire Permanent de l’ONAPREGECC*

Prenant la parole en premier, Mme KABORE a présenté un **« Mécanisme de prévention et de gestion des conflits communautaires : cas de l’ONAPREGECC »**. Dispositif national de prise en charge des conflits communautaires, Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso (ONAPREGECC) a été mis en place par l’Etat burkinabè en réponse à la recrudescence des conflits. Sa création fut une réponse à une recommandation faite au Burkina Faso lors de son passage a l’Examen Périodique Universel en avril 2013, et une autre formulée lors du forum national sur le civisme organisée en mai 2013. Dans toute hypothèse, la création de l’ONAPREGECC répondait « au souci du Gouvernement de mutualiser les actions des différents acteurs aussi bien publics que privés intervenant dans le domaine des conflits communautaires afin d’assurer une prévention et une gestion structurelle de ce type de conflits » a-t-elle souligné en concluant ses propos introductifs sur la justification et le contexte de la création de l’ONAPREGECC.

Pour Mme KABORE, sans être un cadre de concertation civilo-militaire en soi, l’ONAPREGECC est un mécanisme de concertation au service des relations intra- et intercommunautaires harmonieuses, qui constituent un des préalables pour l’instauration et la consolidation de la confiance mutuelle entre les populations civiles et les FDS. En outre, c’est l’un des mécanismes ayant un ancrage national-régional-local solide, avec une représentation jusqu’au niveau villageois ou sectoriel, et réunit les représentants de pratiquement toutes les composantes civilo-(para)militaires, notamment les autorités religieuses, les FDS (gendarmerie, police, eaux et forêts, etc.). Toutefois, l’opérationnalisation de l’ONAPREGECC n’est pas encore complète sur l’étendu territoire à cause, entre autres, des deux grandes difficultés : l’Insuffisance des financement pour le fonctionnement du Secrétariat permanent et des démembrements, et la Mise en place d’une base de données sur les conflits communautaires. L’ONAPREGECC reste tout de même une source importante d’inspiration dans le cadre de la mise en place d’un mécanisme de renforcement de confiance entre populations et FDS.

1. *Médiateur du Faso*

M. DICKO Hamadoum, Médiateur régional de Dori , prit ensuite la parole pour une communication autour de la **« Nécessité de créer un cadre permanent de concertation civilo-militaire »**. Cette communication a fait ressortir des bonnes pratiques tirées notamment des cadres de concertation entre FDS et Organisations non-gouvernementales (ONG), qui doivent être consolidées dans les initiatives de renforcement de la confiance entre les FDS et les populations. Construisant sur le modèle des ONG, il faut envisager étendre le champ à plusieurs acteurs tout en renforçant les Actions Civilo-Militaires (ACM) en mettant un accent particulier sur des activités de formation, particulièrement en matière de droits humains et droit international humanitaire. Des tels cadres de concertation civilo-(para)militaires devraient aussi inciter les autorités à changer et/ou adapter le contenu des programmes de formation dispensé aux FDS. En outre, ces cadres de concertation devraient être vulgarisés auprès des populations, tout en accompagnant les initiatives des leaders locaux pour renforcer la confiance entre populations et FDS, et en ce sens, les Médiateurs régionaux joueraient un rôle central.

Bref, pour le M. DICKO, il est impérieux de s’inspirer de mécanismes de concertation et coopération avec les FDS, mis en place sous l’impulsion des ONG internationales afin de faciliter la mise en œuvre des missions de ces dernières. Ces cadres serviraient de source essentielle d’inspiration.

1. *Coordonnatrice régionale des Femmes*

Enfin, Mme MONE Alizèta, Coordonnatrice régionale des Femmes de Fada (Région de l’Est), prit la parole pour essentiellement partager son expérience par rapport à l’implication des femmes dans les initiatives visant à renforcer la confiance mutuelle entre FDS et populations. Son intervention a permis aux participants de noter qu’il existe au niveau local plusieurs initiatives relatives aux Actions civilo-militaires (ACM) qui s’articulent généralement autour des journées portes ouvertes dans des camps militaires, des activités sportives, de salubrité, de soins sanitaires, etc. Ces genres d’actions ont permis, selon elle, de changer les perceptions assez négatives qu’avaient les femmes de sa région par rapport aux « hommes de tenue », à travers une meilleure compréhension de leur mission. Toutefois, selon elle, ces initiatives restent très sporadiques et ne permettent pas de consolider les acquis sur la durée. En outre, elle a estimé qu’il était très important de renforcer la formation des FDS sur les droits des citoyens, qui devraient guider la manières dont elles entretiennent les relations avec ces derniers, pour que les citoyens leur fassent confiance davantage.

1. *Débats - Partage d’expériences*

Les différentes interventions des panelistes ont permis de constater l’existence des cadres formels et non formels, fonctionnels ou non fonctionnels, qui sont nécessaires comme point de départ vers un cadre permanent pour une meilleure consolidation de la confiance entre les populations et les FDS. En outre, les éléments des FDS présents étaient unanimement d’accord sur la nécessité, pour les cadres à mettre en place, de renforcer la formation en matière des droits de l’homme et de droit international humanitaire pour les FDS, mais cela doit aussi être couplé de la sensibilisation des populations sur les devoirs de citoyens. Ceci permettra de déconstruire les perceptions erronées ou biaisées qui ont survécu à la période coloniale et continuent d’alimenter la crise de confiance entre ces deux acteurs. Enfin, une convergence s’est dégagée sur la nécessité de mettre en place un cadre permanent de concertation civilo-(para)militaire dont les spécificités devront être clarifiées par les parties prenantes ; d’où l’intérêt de la Session 3.

1. **Session 3 :** **Présentation du mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les FDS**

En guise de conclusion des travaux du premier jour des travaux, un cadre de renforcement de la confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires a été proposé par les organisateurs de l’atelier aux participants pour amendement et, éventuellement, validation. Cette communication était donc un prélude aux travaux de groupes au cours desquels le mécanisme proposé devait être amélioré, et couplé d’une Feuille de route pour sa mise en place effective, et puis soumis à la plénière pour validation et adoption.

Prenant la parole pour la présentation du « Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les FDS » (‘Mécanisme’ ci-après ; voir **Annex 1**), M. Dan N. KASHIRONGE, Point Focal Droit économiques, sociaux et culturels du Cidoc, a d’abord expliqué brièvement le contexte d’élaboration du Mécanisme – qui s’aligne aux constats des différents panels –, avant d’en présenter le cadre conceptuel et le système de fonctionnement.

Il a souligné que le présent Mécanisme se veut un cadre de dialogue et d’interactions entre les forces (para)militaires et les populations civiles burkinabè, dont l’objectif primordial est de faciliter la mise en œuvre des activités concertées pour assurer une sécurité durable au Burkina Faso. S’il est adopté et mis en place, ce Mécanisme se singulariserait par son ancrage dans une approche holistique aux droits humains avec trois (3) piliers – Respect, Protection et Réparation. En particulier, il s’inscrit dans le narratif des « devoirs-droits de l’homme » tel que consacré par la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples. Ce Mécanisme fonctionnerait sur base de son système de gouvernance tripartite représentant les différentes composantes des FDS, et de la société civile, qui interagiront sous la facilitation de la Commission nationale des droits humains (CNDH). Enfin, ce Mécanisme se veut inclusif avec une structure et un fonctionnement impliquant la participation active des acteurs pertinents aux niveaux national, régional et local, et avec, dans la mesure du possible, la représentativité de toutes les classes de la population burkinabè. Ainsi, ce Mécanisme aura pour …

* fondement normatif : Approche holistique aux droits humains, avec trois piliers – Respect, Protection et Réparation ;
* système de gouvernance tripartite : FDS – CNDH – (société) Civile ;
* philosophie opérationnelle : Interdépendance et Complémentarité ;
* modalité fonctionnelle : Ancrage national-régional-local.

|  |
| --- |
| **Deuxième Jour : Vendredi, le 19 novembre 2021** |

Le deuxième jour de l’atelier a été consacré aux travaux de groupe, à l’amendement du Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les FDS tel que proposé aux participants le premier jour, à sa validation et à son adoption en plénière. En outre, les différents groupes ont chacun proposé une Feuille de route pour le mise en place effective de ce Mécanisme, qui ont fait l’objet d’amendement conduisant ainsi à l’adoption d’une Feuille de route définitive.

C’est aux environs de 9h00 que les activités ont commencé par la revue et la validation de l’agenda du jour, sous la modération du CMA ZAN Banagoun. Ainsi, la journée était subdivisée en deux sessions de travaux en groupes, introduites par la synthèse des travaux de la journée précédente, et suivies d’une session plénière. C’est ainsi que la parole a été accordée à M. Dan N. KASHIRONGE pour présenter ladite synthèse et faciliter la mise en place des groupes de travail.

1. **Synthèse des travaux du premier jour**

Ayant sommairement présentes un aperçu des interventions de chaque paneliste, il été question pour M. KASHIRONGE de vérifier si l’objectif de chacune des sessions du premier jour était atteint. Ainsi, à la question de savoir si *l’état (des lieux) de la confiance entre les FDS et les populations dans la région du Liptako-Gourma en général et au Burkina Faso en particulier a été établi*, la réponse était affirmative : il y a une crise de confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires. En effet, il a été noté de différentes interventions des panelistes et des participants qu’il y a actuellement une crise de confiance qui date de la période coloniale et s’est accentuée avec les crises politiques et coups d’état militaires qui ont caractérisé le processus d’installation et de consolidation de l’Etat-nation africaine dit moderne. Dans ce parcours post-colonial burkinabè, les autorités non-étatiques, particulièrement les autorités coutumières et traditionnelles, ont une place très marginale dans la gouvernance sécuritaire ce qui constitue un manque à gagner dans les efforts pour le renforcement de la confiance mutuelles dans les relations civilo-(para)militaires. D’où l’impérieuse nécessité d’accorder une place de choix à l’autorité coutumière, aux côtés des initiatives étatiques telles que le Médiateur du Faso et l’ONAPREGECC, dans les initiatives visant à résoudre définitivement cette crise de confiance qui a persisté.

Ensuite, le communicateur à tâcher d’identifier les *leçons tirées de l’évaluation de la pratique des cadres de concertation civilo-militaire existants, notamment dans la sous-région*. Les différentes interventions tant des panelistes que des participants ont convergé sur l’existence d’un certain vide en termes de mécanismes « permanents » de restauration et de consolidation de la confiance mutuelle dans les relations civilo-(para)militaires, l’évaluation de la pratique au cours de cette session ayant révélé le recours aux ACM classiques de manière sporadique. Les interventions au cours de cette session ont convergé sur l’intérêt de faire usage des brèches créées par les cadres normatifs pour une meilleure implication des populations civiles dans la gouvernance sécuritaire à différents niveaux. Par exemple, les Constitutions et les politiques nationales des pays du Liptako-Gourma sont très favorables à l’implication active des populations civiles dans la gouvernance sécuritaire. Au Burkina Faso, le décret sur la police de proximité[[4]](#footnote-4) prévoit la mise en place dans chaque commune et arrondissement d’une Coordination des structures communautaires locales de sécurité, dénommée coordination communale de sécurité (CCS), dont les membres inclus des FDS et plusieurs composantes de la société civile. En outre, il est important de s’inspirer des pratiques des organisations humanitaires relatives à des mécanismes transnationaux plus ou moins permanents de coopération civilo-(para)militaire, dont l’un des plus pertinents est la Coordination civilo-militaire de l’action humanitaire de l’ONU (UN-CMCoord), qui fonctionne sous la coordination de OCHA, mais reste circonscrit au contexte d’urgence humanitaire.[[5]](#footnote-5)

Les observations recueillies au cours de deux sessions ci-haut ont essentiellement corroboré la pertinence de la proposition d’un Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les FDS présentée le premier jour, et devant être amendée dans les sessions des travaux des groupes. C’est ainsi que trois (3) groupes de sept (7) membres en moyenne ont étaient constitués afin de travailler sur le Mécanisme proposé.

1. **Session 4 & 5 : Amendement et validation du Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les FDS au Burkina Faso & Proposition d’une Feuille de route pour la mise en place effective du Mécanisme**

Espacées d’une pause-café de trente (30) minutes, les deux sessions de travaux de groupes se sont tenues pendant environ deux (02) heures chacune, afin de permettre aux participants non seulement de s’approprier le Mécanisme proposé pour l’améliorer, mais aussi d’élaborer une Feuille de route plus ou moins réaliste pour la mise en place effective du Mécanisme. Après ces quatre (4) heures de travaux, suivies d’une pause-déjeuner, les groupes ont restitué les résultats de leurs travaux.

1. **Rapportage des conclusions et recommandations formulées par les groupes**

Chaque groupe avait désigné un rapporteur qui a présenté les résultat de son travail en session de reportage. Les lignes qui suivent ne reprennent que les éléments essentiels des rapportages et particuliers à chaque groupe.

1. *Groupe de travail 1*

Le Rapporteur du premier groupe a commencé par souligner quelques erreurs de forme, notamment la catégorisation de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers comme des Forces paramilitaires, avant de faire remarque qu’envisager un ancrage national-régional-local est très ambitieux, si pas irréaliste. Pour être plus réaliste, son groupe de travail a proposé que le Mécanisme soit mis en place jusqu’au niveau provincial (ancrage national-régional-provincial), en tenant compte du fait que plusieurs institutions à impliquer n’ont pas de représentations au niveaux départemental et sectoriel. Ayant survolé quelques autres détails soumis par écrit, le Rapporteur a conclu sa communication par la présentation d’une Feuille de route pour la mise en place effective du Mécanisme s’étendant sur deux (02) mois (Décembre 2021-Fevrier 2022), avec six (06) activités phares : Présentation du Mécanisme aux gouvernants, Atelier d’appropriation par les publics, Mise en place des bureaux du Mécanisme (jusqu’au niveau provincial), Formation des animateurs du Mécanisme, et Atelier d’élaboration et de validation du Plan d’action du mécanisme. Le groupe a aussi proposé DCAF comme Partenaire technique et financier (PTF) de la mise en application de cette Feuille de route.

1. *Groupe de travail 2*

Le Rapporteur du groupe 2 a commencé par souligner que l’implication de certains organes étatiques au niveau régional ou local sans impliquer les autorités hiérarchiques au niveau national pourrait empêcher le fonctionnement effectif du Mécanisme, considérant les limites liées à la hiérarchisation du commandement ou de la gestion (Cas de la Police et de la Gendarmerie). Le groupe a aussi fait remarqué que la non prise en compte de la Chefferie coutumière et traditionnelle à tous les niveaux pourrait limiter l’impact voulu sur terrain. En outre, la non-implication directe de la Justice pourrait limiter l’atteinte de l’objectif de réparation des violations des droits humains qui est l’un des piliers du mécanisme. Enfin, le groupe s’est questionné sur la pertinence de mettre la CNDH au centre du Mécanisme jusqu’au niveau local, sachant qu’elle n’a pas de bureau au niveau local. En termes d’actions dans la Feuille de route de mise en place effective, le groupe a proposé : Plaidoyers auprès des autorités, Sensibilisation des différentes parties prenantes, Elaboration des avant-projets des textes réglementaires du Mécanisme, Mise en place du Mécanisme, Actions de vulgarisation du Mécanisme, et Elaboration d’un plan d’actions.

1. *Groupe de travail 3*

Pour ce groupe, comme le premier groupe, il ambitieux de vouloir étendre l’ancrage du mécanisme jusqu’au niveau local ; il vaut mieux être réaliste en le limitant au niveau provincial pour faciliter la gouvernance. En ce qui concerne le système de gouvernance, le groupe a suggéré d’impliquer activement le Médiateur du Faso à tous les niveaux. Le groupe a en outre estimé nécessaire que, pour une gouvernance effective et en évitant la lourdeur de la bureaucratie ou du commandement très hiérarchisé, des Points focaux doivent être désignés au sein de Forces (para)militaires impliquées (Armée, Gendarmerie, et Police). En outre, tirant des leçons de difficultés rencontrées par l’ONAPREGECC dans son opérationnalisation effective, le groupe a souligné la nécessité d’envisager un plan pour faire face aux éventuelles difficultés financières. L’une des pistes de solution proposée par le groupe c’est d’envisager l’implication de l’Etat en l’incitant à consacrer au Mécanisme un budget minimal de roulement à renforcer avec l’apport des partenaires techniques et financiers. Enfin, pour la mise en place effective du Mécanisme, le groupe a proposé les actions suivantes : Plaidoyer auprès des décideurs et des acteurs pour leur implication effective (Décembre 2021) ; Elaboration des textes règlementaires et Atelier d’appropriation (Janvier-Mars 2022) ; et Mise en place effective du Mécanisme (Avril-Mai 2022).

1. **Plénière : Adoption du Mécanisme et de la Feuille de route**

Avant la validation et l’adoption du Mécanisme en plénière, les participants ont réagi aux rapports présentés dans la session de restitution, sous la co-modération du CMA ZAN Banagoun et du Commissaire Antoine PODA. Il s’est agi des observations articulées essentiellement autour des mesures a envisager pour s’assurer de la durabilité ou permanence du Mécanisme qui, au fond, était déjà validé par chacun de groupes.

1. *Mécanisme*

Après débats, la plénière a adopté le Mécanisme proposé (Voir Annexe 1) :

* avec pour fondement l’approche holistique africaine « devoirs-droits humains », ayant pour piliers ‘Respect, Protection et Réparation’ ;
* avec un système de gouvernance tripartite : FDS – CNDH – Société civile (avec implication active des autorités coutumières et traditionnelles, ainsi que du Médiateur du Faso)  ;
* avec pour rattachement institutionnel : CNDH
* avec pour modalité fonctionnelle : ancrage national-régional-provincial (le déploiement au niveau pouvant se faire progressivement) ; et
* avec pour philosophie opérationnelle : Interdépendance et Complémentarité.

1. *Feuille de route*

Pour la mise en place effective du Mécanisme, la plénière a adopté une Feuille de route à mettre en œuvre sur douze (12) mois (Janvier 2022 à Décembre 2022), les six (06) premiers mois étant consacrés aux activités préparatoires notamment une série des Plaidoyers auprès de la CNDH pour l’appropriation du Mécanisme (le *buy-in*) et auprès des autorités pertinentes pour l’accompagnement (Ministère de Sécurité, Ministère de la Défense et des Anciens combattants, Direction Générale de la Police Nationale, Etat-Major Générale des Armées, etc.) ; l’élaboration des textes règlementaires ; et la présentation du Mécanisme auprès des PTF pertinents. Les six (06) derniers mois seront consacrés à la mise en place de la Coordination nationale ainsi que des Bureaux régionaux et provinces. Cette seconde phase sera marquée par une série d’activités de renforcement des capacités des animateurs du Mécanisme sur les question des Droits humains, de Droit international humanitaire, et de gouvernance du Mécanisme.

1. **Mots de la fin**

Tour à tour, M. Bonkoungou Moumouni et CMA ZAN Banagoun ont pris la parole nous clôturer les travaux.

Au nom du Conseiller national du DCAF , M. Bonkoungou a remercié les participants de leur travail de haute facture et de leur implication active dans les travaux pendant les deux jours d’atelier. Il a, en outre, rassuré les participants que les efforts fournis pour arriver à ce résultat ne sont pas vains, car des dispositions seront prises, dans la mesure du possible, pour bien le capitaliser.

Prenant la parole dans la même ambiance, CMA Zan a, au nom du Coordonnateur du Cidoc et de toute l’équipe organisatrice, remercié les participants pour leur participation active aux travaux de l’atelier.

C’est en ces termes que l’Atelier organisé à l’Autorité du Liptako-Gourma (ALG) prit fin, aux environs de 17 heures ; à Ouagadougou, Burkina Faso.

**ANNEXE**

1. Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les FDS
2. Feuille de route (Chronogramme synoptique)

**ANNEXE 1**

**Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les Forces de défense et de sécurité (FDS)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **MECANISME PERMANENT DE SUIVI DE LA CONFIANCE ENTRE LES POPULATIONS ET LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (FDS)** | | | | |
| **Cadre conceptuel** | | | | |
| L’appropriation nationale et locale est une condition sine qua non pour une réforme du secteur de la sécurité (RSS) réussie, et pour une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). Cette appropriation requiert, bien plus qu’une simple coexistence, une coopération ou concertation permanente entre les forces militaires et paramilitaires – i.e. les Forces de défense et de sécurité (FDS) – et les populations civiles, d’où l’intérêt d’un mécanisme de concertation permanente. Le caractère permanant d’une telle concertation ou coopération exige d’aller au-delà des actions civilo-militaires (ACM) classiques, qui jusqu’à présent s’organisaient généralement de manière sporadique dans le contexte burkinabè, pour envisager une série d’activités intégrant le partage d’expériences et le renforcement des capacités, sur une périodicité fréquente plus ou moins déterminée.   * **Justification et Pertinence**   S’il est incontestable que les relations civilo-militaires impliquent une dimension complexe des interactions entre les composantes des institutions étatiques, y compris au sein des FDS elles-mêmes, il est indéniable que les relations civilo-militaires s’articulent autour de la nécessité d’assurer la sécurité de la société, dont les membres, particulièrement en Afrique, sont en cours d’adaptation à un changement de paradigme lié à l’installation et consolidation de l’Etat avec des FDS permanentes. Ce changement de paradigme qui est depuis plusieurs décennies au cœur des enjeux de la G/RSS en Afrique, et auquel le mécanisme de concertation civilo-militaire ici proposé veut faciliter l’adaptation, pourrait s’expliquer en ces termes :  « La relation entre l’armée, les dirigeants politiques et la société dans son ensemble … est aussi ancienne que l’humanité elle-même, évoluant, comme on pouvait s’y attendre, à partir du moment où la société a dû dépendre d’une partie de sa population pour lutter contre l’agression … Ce qui est remarquable à propos de cette relation spécifique dans laquelle le citoyen était un membre ordinaire de la société pendant une période et un guerrier à une autre lorsque la situation l’exigeait, est qu’elle signifie une relation spéciale entre la société et ses militaires. Dans une situation où il existe une armée permanente, le caractère de la relation ne devrait pas être le même.[[6]](#footnote-6) »  L’une des approches les plus classiques à l’adaptation à ce nouveau caractère de la relation civilo-militaire c’est l’organisation des actions civilo-militaires. Toutefois, les ACM ont prouvé leur limite, mettant en relief le besoin de les coupler d’une série d’autres activités dans une perspective de durabilité.  Les ACM sont essentiellement des « actions entreprises par les forces engagées sur un théâtre, permettant de prendre en compte l’interaction entre ces forces et leur environnement civil et faciliter ainsi la réalisation des objectifs civils et militaires poursuivis. Elles ont pour but d’offrir une alternative ou des solutions complémentaires, dans tous les cas où les modes d’action purement militaires sont inadaptés ou insuffisants. Menées prioritairement au profit des forces, elles s’inscrivent dans leur environnement et englobent les actions humanitaires, que ces actions soient liées ou non à des situations de crise ou de conflit.[[7]](#footnote-7) » C’est dans ce sens que l’armée burkinabè met de fois en œuvre « des initiatives multiformes visant à redorer son image auprès des citoyens depuis la crise sociopolitique qui a secoué en 2011.[[8]](#footnote-8) »  Si l’impact à court- et/ou moyen-terme des ACM ne pourrait être remise en cause, force est de constater qu’elles restent des initiatives unilatérales des forces (para)militaires dont la finalité ultime est de redorer leur image auprès des populations civiles et, par ricochet, établir une relation des confiance avec ces dernières. En d’autres termes, ces ACM ont manifestement pour point départ le constat d’une situation de crise de confiance, et semblent se limiter aux efforts pour résoudre cette crise. En outre, il leur manque manifestement un fondement normatif solide : les droits de l’homme. En effet, la confiance entre les FDS et les populations civiles devrait être perçue comme le résultat du respect, de la protection et de la mise en œuvre effective des droits de l’homme ; mais aussi de l’engagement des citoyens à respecter leurs devoirs tels que consacrés dans la Constitution burkinabè et la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (CADHP). Ainsi, à tout le moins, le respect du droit international des droits de l’homme pendant les opérations ordinaires, et du droit international humanitaire pendant les conflits armés et les guerres civiles, doit être couplé d’un engagement patriotique de la part des populations civiles manifesté par le respect de leurs devoirs, pour que les relations civilo-militaires soient effectivement cordiales. Ancrer les relations civilo-militaire dans le narratif des « devoirs-droits de l’homme » constitue une garantie de prise en compte effective des préoccupations des FDS comme celles des civiles, facilitant ainsi le renforcement de la confiance mutuelle entre ces acteurs. Cette approche devrait être systématiquement et expressément intégrée dans les actions civilo-militaires.  Bref, les ACM, dans leur format classique tel que décrit ci-haut, sont manifestement basées sur une perspective réactive, ce qui affecte négativement son impact sur le long-terme. D’où la pertinence du présent mécanisme de concertation civilo-militaire qui s’inscrit dans une approche proactive, avec perspective à long-terme, dans la consolidation de la confiance entre FDS et les populations civiles.   * **Théorie du changement**   Avec la mise en place d’un mécanisme de suivi de confiance civilo-militaire fondé sur les droits humains, représentatif et inclusif par son système de gouvernance et son ancrage national-régional-local, et dynamique par la diversité de ses activités ; les tensions entre les FDS et les populations civiles seront sensiblement minimisées, leur collaboration sera plus cordiale, et la confiance mutuelle sera consolidée, favorisant ainsi la consolidation de la paix et la cohésion sociale.   * **Le Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les FDS**   Le présent ‘Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les FDS et les populations civiles’ (le « Mécanisme » ci-après) se veut un cadre de dialogue et des interactions entre les forces militaires et paramilitaires et les populations civiles burkinabè, dont l’objectif primordial est de faciliter la mise en œuvre des activités concertées pour assurer une sécurité durable au Burkina Faso. Ce mécanisme se singularise par son ancrage dans une approche holistique aux droits humains (droits civils et politiques, et droits économiques, sociaux et culturels) avec trois (3) piliers – Respect, Protection et Réparation ; en plus de son système de gouvernance tripartite représentant les composantes des FDS, de la société civile, et avec le rôle central de la Commission nationale des droits humains (CNDH). En outre, ce Mécanisme se veut inclusif avec une structure et un fonctionnement impliquant la participation active des acteurs pertinents aux niveaux national, régional et local, et avec, dans la mesure du possible, la représentativité de toutes les classes de la population burkinabè. Ainsi, ce Mécanisme aura pour …   * fondement normatif : Approche holistique aux « devoirs-droits de l’homme », avec trois piliers – Respect, Protection et Réparation ; * système de gouvernance tripartite : FDS – CNDH – (société) Civile ; * philosophie opérationnelle : Interdépendance et Complémentarité ; * modalité fonctionnelle : Ancrage national-régional-provincial | | | | |
|  | **FDS** | **CNDH** | | **(SOCIETE) CIVILE** |
| **Composition** | - Forces militaires  (Gendarmerie, Sapeurs-pompiers, &  VDP)  - Forces paramilitaires (Police, Eaux et Forêts, Douanes, Garde de Sécurité Pénitentiaire) | Commission Nationale des Droits Humains | | - Organisations de la société civile (OSC) & Mouvements citoyens  - Organisations non-gouvernementales internationales (ONG)  - Chercheurs-Universitaires - Sociétés privées de sécurité  - Chefs religieux - Coordination communale de sécurité (CCS)  - Structure communautaire locale de la sécurité (SCLS) - Autorités coutumières |
| **Gouvernance** | Coordination nationale : Chef d’Etat-Major Générale des Armées (1er Vice-Président) – CNDH (Président) – OSC (2e Vice-Président) / *Universitaire (Rapporteur) & Médiateur du Faso (Observateur)* | | | |
| Bureau régional : Direction générale de la Police Nationale (1er Vice-Président) – CNDH (Président) – Chefs religieux (2e Vice-Président) / *OSC & Mouvement citoyen (Rapporteur) & Médiateur du Faso (Observateur).* | | | |
| Bureau provincial : Direction provinciale de la Police Nationale (1er Vice-Président) – CNDH (Président) – Autorité coutumière et traditionnelle (2e Vice-Président) / *OSC & Mouvement citoyen (Rapporteur) & Médiateur du Faso (Observateur).* | | | |
| **Fonctionnement** | Ce Mécanisme est en fait une plateforme regroupant une diversité d’acteurs civils et (para)militaires, qui sont tous impliqués directement ou indirectement, selon le type d’activités, pour un meilleur fonctionnement de la plateforme. Toutefois, le fonctionnement quotidien du Mécanisme est assuré par les membres de l’équipe de gouvernance qui représentants les différentes composantes civilo-militaires, sous la facilitation (ou présidence) de la CNDH. Le choix de cette dernière à la fonction de facilitation se justifie notamment par son caractère non-partisan – en tant qu’institution indépendante d’intérêt public qui n’est ni étatique ni composante de la société civile, et sa mission de promotion, protection et défense des droits humains.  Le rôle principal de la CNDH est de faciliter le dialogue entre les FDS et les populations civiles, dans la gestion quotidienne du Mécanisme et la planification des activités, qu’elles assurent en leur qualité de 1er et 2e Vice-présidents, respectivement. En outre, pour s’assurer de la conformité du Mécanisme au cadre normatif (les droits de l’homme), la CNDH assure la facilitation de la concertation entre acteurs civilo-militaires à tous les niveaux, en assurant la Présidence des Bureaux régionaux, et provinciaux.  Dans ce contexte, le rapportage suivra la hiérarchie naturelle, allant du Bureau sectoriel jusqu’à la Coordination nationale, en passant par les Bureaux départementaux, provinciaux et régionaux. Dans la mise en place effective de ce mode de fonctionnement inclusif, si ce Mécanisme est adopté, un texte règlementaire devrait articuler cette collaboration hiérarchique avec cohérence. L’arsenal réglementaire de ce Mécanisme devrait aussi mettre en place un mode de coopération clair entre ses membres organisationnels pour prévenir et résoudre des cas de conflit d’intérêts entre ces dernières et le Mécanisme, notamment dans leurs relations avec des partenaires techniques et financiers tiers. | | | |
| **Ancrage institutionnel** | Pour des raisons purement fonctionnelles, et afin de garantir la neutralité, tout en s’assurant de la primauté des droits humains dans le fonctionnement quotidien de ce Mécanisme, il serait rattaché à la CNDH. | | | |
| **Activités** | Les activités envisagées dans le contexte de ce Mécanisme seront de deux types ; d’une part, les actions civilo-militaires (ACM) typiques, et d’autre part, les activités de Monitoring et Renforcement des capacités en matière des droits. | | | |
| **Monitoring et Renforcement des capacités**  Ce Mécanisme mettra en œuvre des activités de monitoring et de renforcement des capacités qui s’articuleront essentiellement autour de la mise en œuvre effective des droits de l’homme et la sensibilisation sur les devoirs des citoyens (patriotisme), pendant des opérations (para)militaires de sécurisation des populations et des leurs biens, y compris pendant les conflits armés ou guerres civiles (droit international humanitaire). S’inspirant des cadres existants des droits humains, et sans créer des nouvelles obligations ou droits, les actions de ce Mécanisme oscilleront autour de trois (3) piliers :   * ***Protéger :*** l’État et ses démembrements, y compris les forces (para)militaires ont l’obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains et les libertés fondamentales ; * ***Respecter :*** c’est l’obligation minimale de tout acteur, en fonction des missions qui lui sont dévolues par la société, notamment dans le secteur de la sécurité. Ce Mécanisme devra veiller à ce que, à tout le moins, les acteurs civilo-militaires se conforment à toutes les lois applicables et respectent les droits humains. * ***Réparer***:les droits et obligations s’accompagnent des voies de recours appropriées et efficaces en cas de violation. Ainsi, le Mécanisme devra s’assurer de l’existence de ces voies de recours à tous les niveaux de son intervention. Il accompagnera aussi, en cas de besoin, leur mise en œuvre et leur consolidation, car le renforcement de la confiance des populations civiles envers les FDS dépend aussi de l’efficacité de ces voies de recours. | | **Actions civilo-(para)militaires (ACM)**  Il s’agira pour le Mécanisme d’organiser ou faciliter la mise en œuvre des différents types d’ACM, notamment :  ***- les actions au profit des forces*** (elles visent à faciliter l’exécution des missions opérationnelles avant, pendant et après l’engagement. Exemples : faciliter la préparation et l’exécution du déploiement des FDS, établir des relations suivies avec les autorités civiles, contribuer au soutien juridique et psychologique des FDS, appuyer la conduite des opérations militaires, etc.) ;  ***- les actions au profit de l’environnement civil*** (elles visent à rétablir les conditions de vie normales des localités ciblées. Exemples : faire l’expertise de l’environnement civil, contribuer au rétablissement de l’état de droit et des services publics, participer au rétablissement de la vie économique, organiser des activités de socio-culturelles, etc.) ;  ***- les actions à but humanitaire*** (elles sont de nature humanitaire, et visent à : - secourir les populations en difficulté, faciliter l’action de terrain des ONG et OSC notamment en assurant leur sécurité, etc.) ;  - journées portes ouvertes ;  - des cadres de dialogues directs entre civils et FDS ;  - animations radios/télé faites par les FDS ;  - activités de sensibilisation au profit des FDS et de la population sur les bonnes conduites et du respect des droits et devoirs  -mettre les FDS à contribution dans la réalisation des ouvrages publics | |
| **Durabilité** | La durabilité, c’est-à-dire la permanence, de ce Mécanisme dépendra non seulement de son ancrage institutionnel, mais surtout de sa collaboration permanente avec des Partenaires techniques et financiers (PTF).  Toutefois, le point de départ dans sa mise en place sera de le doter d’une série des textes réglementaires et opérationnels, principalement :   * Acte constitutif du ‘Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les FDS et les populations civiles’ ; * Charte d’ancrage institutionnel du Mécanisme au sein de la CNDH ; * Règlement d’ordre intérieur du ‘Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les FDS et les populations civiles’, * Etc. | | | |

**ANNEXE 2**

**Feuille de route de mise en place du Mécanisme permanent de suivi de la confiance entre les populations et les Forces de défense et de sécurité (FDS)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **CHRONOGRAMME** | | | | | | | | | | | | |
| Activités | 1er Semestre (2022) | | | | | | 2e Semestre (2022) | | | | | |
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| **Plaidoyers** | | | | | | | | | | | | |
| Plaidoyer auprès de la CNDH (pour le *buy-in* du Mécanisme) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Plaidoyers auprès de  (a) Ministère de la défense et des anciens combattants  (b) Etat-Major Général des Armées  (c) Etat-Major Générale de la Gendarmerie nationale |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Plaidoyers auprès de  (a) Ministère de la sécurité  (b) Direction générale de la Police nationale |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Plaidoyer auprès du Ministère de l’administration territoriale, de la décentralisation et la cohésion sociale (pour l’accompagnement) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Présentation du Mécanisme aux Partenaires techniques et financiers (PTF) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration des textes règlementaires du Mécanisme |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Mise en place du Mécanisme et Formation des animateurs** | | | | | | | | | | | | |
| Mise en place de la Coordination nationale (Ouagadougou) :  (a) Mise en place de l’équipe de gouvernance  (b) Série d’ateliers de formation aux Droits humains et Gestion du Mécanisme pour les animateurs  (c) Conférence publique de lancement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mise en place des Bureaux régionaux dans 2 régions pilotes (à part la Région du Centre) :  (a) Mise en place de l’équipe de gouvernance  (b) Série d’ateliers de formation aux Droits humains et Gestion du Mécanisme pour les animateurs  (c) Conférence publique de lancement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mise en place des Bureaux régionaux dans 2 provinces pilotes (à part la Région du Centre) :  (a) Mise en place de l’équipe de gouvernance  (b) Série d’ateliers de formation aux Droits humains et Gestion du Mécanisme pour les animateurs  (c) Conférence publique de lancement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. Au cours de cette année, l’ONAPREGECC a enregistré 812 conflits avec une prédominance des conflits fonciers (548) sur les conflits liés à la Chefferie (78), aux conflits agriculteurs-éleveurs (47), aux conflits religieux (22) et aux conflits miniers (20). D’autres conflits jugés mineurs sont aussi à mentionner : conflits liés à la sorcellerie. A ce jour, sur ces conflits, 105 ont été résolus et 323 sont en cours de résolution. [↑](#footnote-ref-1)
2. [www.mediateurfaso.gov.bf](http://www.mediateurfaso.gov.bf) [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://afrobarometer.org/fr> [↑](#footnote-ref-3)
4. Décret N°2016 -1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MINEFID/MEEVCC portant définition des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité. JO N°51 du 22 décembre 2016. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir <<https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/FR_Field%20Handbook.pdf>> [↑](#footnote-ref-5)
6. Voir Naison Ngoma, *Civil-military relations :Searching for a conceptual framework with an African Bias* : <<https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/CIVILNGOMA.PDF>> [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir J. Bedeneau, *Les Actions Civilo-Militaires* : <<https://www.jle.com/en/MedSanteTrop/2002/62.4/453-458%20Les%20actions%20civilo-militaires%20(B%C3%A9d%C3%A9neau).pdf>> [↑](#footnote-ref-7)
8. Thomas Ouédraogo, *L’état des lieux de la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso* (Rapport provisoire, Centre pour la Gouvernance démocratique Burkina Faso, 2016). [↑](#footnote-ref-8)